

LE JOURNAL

PREMIER NUMÉRO : Roubaix-Tourcoing, Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — Les Départements et l'Étranger, les frais de poste en sus. Le prix des abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17. — A TOURCOING, RUE DES POUTRAINES, 42
Directeur : ALFRED REBOUX
AGENCE SPÉCIALE A PARIS, Rue Notre-Dame-des-Victoires,

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint-Etienne 9 bis. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et C^o, place de la Bourse, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 25. — A Bruxelles, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 24 DÉCEMBRE 1890.

JEANNE D'ARC

Un admirable mouvement vient de se dessiner en faveur de Jeanne d'Arc. L'héroïne oubliée par presque tous, insultée et outragée par la libre-pensée voltairienne, a repris sa place dans le culte renaissant de la France, et l'heure espérée n'est pas loin sans doute où ces hommages d'admiration et de respect seront devenus, grâce à l'Église, des hommages de vénération et de prières.

Étrange destinée que celle de cette jeune fille ! La Renaissance, qui fut si profondément païenne et si peu française, ne comprit pas cette grande figure qui illuminait tout le déclin du moyen âge ; le siècle de Louis XIV, ébloui d'un fastueux luminaire, n'alla pas la chercher dans les ténèbres du passé ; Voltaire, enfin, la couvrit de boue, de cette même main qui applaudissait aux victoires que la Prusse d'alors remportait sur la France ; mais au dix-neuvième siècle devait revenir l'honneur de refaire l'histoire par l'étude critique et consciencieuse de ses sources, aussi bien que de rendre justice à celle par qui Dieu nous avait sauvés jadis de « l'anglésie ».

Il semble aujourd'hui quelque peu qu'on se dispute Jeanne d'Arc. Michelet, qui aimait les grandes images et les peintures aux vives couleurs, avait commencé de s'en emparer ; M. Fabre, en bon opportuniste, s'est attelé à la besogne. Bref, on a senti un peu partout le besoin d'avoir une sainte laïque, et l'on a convoité Jeanne d'Arc pour la mettre sur les piédestaux d'où l'on précipite tant de statues religieuses et tant de croix.

Tout beau, Messieurs, avez-vous donc bien étudié le personnage ? Jeanne était une humble et pieuse croyante ; elle croyait à Dieu, à la Vierge et aux saints ; elle causait avec les voix célestes qui lui traçaient sa mission et qui lui apportèrent les consolations de sa longue agonie de Rouen. Jeanne d'Arc, au milieu des champs, inspirait la vertu tout autour d'elle, elle vivait de la foi que vous outragez, et nous vous défions d'oser dire à votre public — qui qu'on atteste l'histoire — que Jeanne se confessait et communiait tous les jours. Et Jeanne d'Arc, sans la sainte, aurait-elle donc été l'héroïne et la martyre ?

Quel modèle apparemment à proposer aux petites filles de l'École neutre. Au fond, vous ne connaissez en tout cela que le calcul. L'intérêt chez vous supplée la conviction et dicte l'attitude. La tactique voltairienne fut de bavayer avec sa bête de l'argent. La tactique opportuniste est maintenant de travestir. On célèbre un héros dont on veut méconnaître la source divine ; on vante une sorte de flair patriotique que Jeanne aurait dû à l'exaltation de ses sentiments ; mais on ne creuse pas le débat, on n'analyse pas les âmes, on ne dissèque pas l'histoire avec le scalpel de la critique et de la raison.

Et Jeanne, cependant, ne se dédouble pas. Elle a affirmé sa mission ; à Chinon, elle l'a prouvée par le surnaturel qui déjà l'enveloppait de son aurole ; par tout elle l'a confirmée par ses actes. Elle y croyait, et elle y crut, comme les martyrs de tous les temps, jusqu'au prix même de sa vie. Si elle n'est pas une sainte, elle n'est

qu'une hypocrite et une menteuse, à moins qu'on ne la tienne pour une détraquée. Eh bien, folle ou menteuse, ce n'est pas le respect ou l'admiration qu'on lui doit ; c'est un oubli dédaigneux ou pis que cela.

Cela l'Église peut expliquer en elle ce qui fut le plus grand miracle de notre histoire. Pour cela il est vrai, il faut croire à la Providence, au surnaturel et au miracle ; les Michelet et les Fabre aimont mieux croire à l'absurde, et c'est cette croyance à l'absurde qu'ils appellent le triomphe de la raison.

Mais ils n'en sont pas restés là. Jeanne, à les en croire, est la victime de l'Église. Peupleur importe à cet égard que le Saint-Siège et la partie fidèle du clergé français n'aient jamais trahi sa cause. Dans l'événement, Cauchon qui, vendu aux Anglais, fut l'instrument du crime de Rouen, ils voient l'Église et le Pape. Triste manière de fausser l'histoire, comme si l'on faisait de Judas la personification du corps entier des apôtres !

Cauchon et l'Université de Paris étaient sur la voie qui incline au schisme. Les catholiques chancelants étaient les pires Français : les transfuges de l'Église étaient aussi les transfuges de la patrie. Mais la vérité et l'Église restaient là où se tenait Pierre, et Pierre, c'était le Pape, dont Jeanne condamnée par des apôtats, se réclamait ; puis Pierre, le lendemain, ce devait être ce Calixte III qui, avec le cardinal d'Estouteville, allait reprendre, sur les cendres presque fumantes encore du bûcher, le grand procès de réhabilitation de Jeanne d'Arc.

Ce procès-là fut mené avec la lente sagesse que l'Église apporte à toutes les causes qu'elle examine. Il fut un triomphe comme ses documents parvenus jusqu'à nous nous font revivre, par les dépositions assermentées des contemporains, la grande et chrétienne figure de notre vierge lorraine.

L'heure est venue de la mettre en pleine lumière, pour que son exemple de chrétienne et de Française, pour que sa protection surtout de martyre et de sainte nous sauvent de toutes les invasions. Son berceau défendra la Lorraine contre les armées ennemies ; son culte, quand l'Église l'aura consacré, défendra la France contre l'infiltration maçonnique du dedans.

C'est une croisade qu'on préche : Mgr Paris en a été chez nous l'apôtre. Il jette sur son héroïne des lumières qui ofusquent les yeux des aveugles volontaires, et voilà pourquoi certaine presse a recommencé sur Jeanne d'Arc les trahisseries de commande de la franc-maçonnerie. J'entends leur cri de désespoir ; c'est celui que Jules Ferry jetait lui-même à Epinal en voyant passer Mgr Paris :

« Ah ! le malheureux ! il nous em- pêche de laisser Jeanne d'Arc ! » Non, messieurs les laïcistes ! ce n'est pas lui seul qui vous empêche, c'est Jeanne elle-même ; c'est la vérité et l'histoire.

PAS DE DOCTRINE D'ÉTAT

Un sénateur, M. Lebreton, adressait, avant-hier, au cours de la discussion du budget de l'Instruction publique, une question au moins bizarre au ministre M. Bourgeois.

Nous avons eu un moment que l'honorable sénateur avait l'intention d'évoquer l'affaire Gouffé devant la Chambre haute. Il n'a rien été heureusement, et M. Lebreton n'est contenté de demander au ministre si les théories soutenues par

M. Liégeois, professeur de droit pénal à l'Université Nancy, devant le cours d'histoire de la Suisse étaient les théories courantes, enseignées au nom de l'Etat dans les Facultés. Pour lui, le considère qu'il est du devoir du gouvernement de provoquer énergiquement les chaires de l'Etat, un enseignement aux conséquences désastreuses, qui doit être ni encouragé, ni protégé.

Comme on le voit, nous en raisonnons, avec M. Lebreton, à la négation absolue de toute liberté de pensée, à la sévérité obsessionnelle de l'Etat sur les chaires et sur l'esprit. Cette doctrine est ancrée au plus haut point. Il faut, en matière d'enseignement, laisser au professeur la liberté de son thème, sous le couvert de sa propre responsabilité. L'Etat ne saurait créer de sa propre main un égal degré que le socialisme d'Etat.

Cela dit, d'ailleurs, est celle que le Moyse-Age lui-même professait en matière d'enseignement.

Nous ne pouvons que féliciter M. le ministre de l'Instruction publique de s'en être souvenu et d'avoir défendu le principe de la libre-écriture, de l'indépendance par la pensée, et de la libre conception des devoirs de l'Etat en ces matières.

C'est avec une certaine éloquence qu'il a parlé de droit qui appartient à tout homme, chargé d'un enseignement supérieur, de chercher, avec les lumières de sa raison et avec la bonne foi de sa conscience, à étendre sur tous les points le domaine de la vérité. Enfin, il a dit, pour terminer, le véritable mot de la question, en affirmant avec énergie que l'Etat, en ces matières de responsabilité morale, doit laisser absolument à la science le droit d'induire et de choisir librement. Pas de doctrine d'Etat, pas de philosophie d'Etat.

LE REGIME DOUANIER

Le drawback et l'admission temporaire. Paris, 23 décembre. — MM. Jules Roche, Devolle et Ribot ont été entendus, aujourd'hui, par la commission générale du budget sur la question du drawback et du renouvellement des traités de commerce.

M. Méline a demandé aux ministres quel était l'opinion du gouvernement sur les deux systèmes de l'admission temporaire et du drawback. M. Jules Roche a voulu éluder la question en faisant remarquer que la question des traités de commerce lui-même n'avait point d'opinion arrêtée.

M. Méline a insisté, faisant observer que la commission était partagée entre ceux qui veulent maintenir le drawback et ceux qui veulent le supprimer. M. Jules Roche a répondu que le drawback est un système qui ne peut pas être supprimé sans que l'industrie ne soit lésée.

M. Jules Roche a alors déclaré que le gouvernement n'était nettement prononcé pour l'exemption qu'il y avait des droits de douane à la frontière. M. Méline a répondu que le drawback est un système qui ne peut pas être supprimé sans que l'industrie ne soit lésée.

LA BRYÈRE-DUC-QUERCY

Suite de l'interrogatoire. D. Nous venons tout à l'heure à cet acte est honorable. R. Je n'ai rien de plus à dire sur ce point. D. Vous vivez sans ressources actuelles ? R. Non, j'ai des ressources actuelles. D. Vous êtes marié ? R. Non, je suis célibataire. D. Vous avez des enfants ? R. Non, je n'en ai pas.

DERNIÈRE HEURE

Association catholique d'Alsace. Paris, 23 décembre. — On parle beaucoup depuis quelques jours d'une association catholique en Alsace-Lorraine dirigée par M. le chanoine de Guéret, Supérieur du Collège de Nancy. Le gouvernement aurait autorisé cette association avec subvention, ainsi qu'elle existe ailleurs en Allemagne.

Ménélik et l'Italie. Paris, 24 décembre. — Le courrier de l'Océan indien, arrivé hier matin, nous apporte les nouvelles d'Abysinie, datant de la seconde quinzaine de novembre.

Le retraité du colonel Lebel. Paris, 24 décembre. — Le colonel Lebel, dont l'état de santé n'est pas amélioré, vient d'être mis à la retraite sur sa demande.

Le colonel Lebel, élevé du service scilicet par l'état de santé, a été admis à la retraite par décret du 25 novembre.

peut près de deux millions d'ouvriers. On ne peut calculer quel trouble serait apporté dans les études de tant de milliers de travailleurs ; c'est au nom de plus grand nombre que le gouvernement demande l'exemption des matières premières.

Après une question de M. Le Roy, M. Devolle a déclaré qu'il est prêt à abandonner les droits proposés sur les grains et céréales, mais qu'il ne comprend pas les matières premières.

M. Paillet, au nom du ministre des finances, a soutenu que le drawback serait pour la France une source de mécomptes. M. Jules Roche insiste de nouveau sur les inconvénients de ce système qui serait pour nos industriels une espèce de bill Mac-Kintley à la frontière.

Après le discours du ministre si son projet de tarif est un système ferme et invariable. M. Jules Roche répond que non. Les chiffres du gouvernement ne sont pas invariables. Le gouvernement ne peut pas s'engager à la Commission avant la discussion publique.

Le gouvernement ne pense pas que la dénonciation soit une conséquence absolue de l'expiration des traités. D'ailleurs le Parlement aura à se prononcer à cet égard.

Les droits sur les fils de coton. Paris, 23 décembre. — La commission générale des douanes a examiné les droits sur les fils de coton.

On sait que la sous-commission propose de revenir à l'ancienne notation en commençant par le n° 20 ; elle demande une majoration sur les droits pour le n° 28 qui est porté de 20 fr. à 22 fr. au tarif minimum.

M. Berger combat les conclusions du rapport. S'il n'y a pas de discussion, le rapport est diminué de 25 0/0. Le producteur, grâce au fonctionnement des appareils, a gagné de 140 0/0 ; il ne manque que 350 mille broches pour suffire à la consommation française, et dans l'Etat seul 140 mille broches à discuter, les autres ne peuvent pas supposer dans l'ensemble du pays une augmentation de plus de 300 mille broches.

Non seulement M. Berger repousse les droits de la sous-commission, mais il trouve exagérés ceux de la commission actuelle, et il propose une réduction de 25 0/0 sur les droits de la commission actuelle.

M. Berger a fait l'observation que le drawback est un système qui ne peut pas être supprimé sans que l'industrie ne soit lésée.

M. Berger a fait l'observation que le drawback est un système qui ne peut pas être supprimé sans que l'industrie ne soit lésée.

M. Berger a fait l'observation que le drawback est un système qui ne peut pas être supprimé sans que l'industrie ne soit lésée.

M. Berger a fait l'observation que le drawback est un système qui ne peut pas être supprimé sans que l'industrie ne soit lésée.

M. Berger a fait l'observation que le drawback est un système qui ne peut pas être supprimé sans que l'industrie ne soit lésée.

M. Berger a fait l'observation que le drawback est un système qui ne peut pas être supprimé sans que l'industrie ne soit lésée.

religieux politique. R. Je n'ai rien de plus à dire sur ce point. D. Vous vivez sans ressources actuelles ? R. Non, j'ai des ressources actuelles. D. Vous êtes marié ? R. Non, je suis célibataire. D. Vous avez des enfants ? R. Non, je n'en ai pas.

M. Devolle a déclaré qu'il est prêt à abandonner les droits proposés sur les grains et céréales, mais qu'il ne comprend pas les matières premières.

M. Paillet, au nom du ministre des finances, a soutenu que le drawback serait pour la France une source de mécomptes. M. Jules Roche insiste de nouveau sur les inconvénients de ce système qui serait pour nos industriels une espèce de bill Mac-Kintley à la frontière.

Après le discours du ministre si son projet de tarif est un système ferme et invariable. M. Jules Roche répond que non. Les chiffres du gouvernement ne sont pas invariables. Le gouvernement ne peut pas s'engager à la Commission avant la discussion publique.

Le gouvernement ne pense pas que la dénonciation soit une conséquence absolue de l'expiration des traités. D'ailleurs le Parlement aura à se prononcer à cet égard.

Les droits sur les fils de coton. Paris, 23 décembre. — La commission générale des douanes a examiné les droits sur les fils de coton.

On sait que la sous-commission propose de revenir à l'ancienne notation en commençant par le n° 20 ; elle demande une majoration sur les droits pour le n° 28 qui est porté de 20 fr. à 22 fr. au tarif minimum.

M. Berger combat les conclusions du rapport. S'il n'y a pas de discussion, le rapport est diminué de 25 0/0. Le producteur, grâce au fonctionnement des appareils, a gagné de 140 0/0 ; il ne manque que 350 mille broches pour suffire à la consommation française, et dans l'Etat seul 140 mille broches à discuter, les autres ne peuvent pas supposer dans l'ensemble du pays une augmentation de plus de 300 mille broches.

Non seulement M. Berger repousse les droits de la sous-commission, mais il trouve exagérés ceux de la commission actuelle, et il propose une réduction de 25 0/0 sur les droits de la commission actuelle.

M. Berger a fait l'observation que le drawback est un système qui ne peut pas être supprimé sans que l'industrie ne soit lésée.

M. Berger a fait l'observation que le drawback est un système qui ne peut pas être supprimé sans que l'industrie ne soit lésée.

M. Berger a fait l'observation que le drawback est un système qui ne peut pas être supprimé sans que l'industrie ne soit lésée.

M. Berger a fait l'observation que le drawback est un système qui ne peut pas être supprimé sans que l'industrie ne soit lésée.

M. Berger a fait l'observation que le drawback est un système qui ne peut pas être supprimé sans que l'industrie ne soit lésée.

M. Berger a fait l'observation que le drawback est un système qui ne peut pas être supprimé sans que l'industrie ne soit lésée.

Le président donne lecture de la lettre de M. Grégoire, dans laquelle il explique comment il renouvellera Padlewski.

M. Flach fait connaître un télégramme reçu de M. de Bismarck, par lequel il déclare qu'il ne se rendra pas à Paris.

M. de Labruyère est venu proposer d'assister à un dîner.

M. de Labruyère lui a répondu qu'il n'a pas le temps de venir à Paris.

M. de Labruyère est venu proposer d'assister à un dîner.

M. de Labruyère lui a répondu qu'il n'a pas le temps de venir à Paris.

M. de Labruyère est venu proposer d'assister à un dîner.

M. de Labruyère lui a répondu qu'il n'a pas le temps de venir à Paris.

M. de Labruyère est venu proposer d'assister à un dîner.

M. de Labruyère lui a répondu qu'il n'a pas le temps de venir à Paris.

M. de Labruyère est venu proposer d'assister à un dîner.

M. de Labruyère lui a répondu qu'il n'a pas le temps de venir à Paris.

M. de Labruyère est venu proposer d'assister à un dîner.

M. de Labruyère lui a répondu qu'il n'a pas le temps de venir à Paris.

M. de Labruyère est venu proposer d'assister à un dîner.

BOURSE DE PARIS

Cours précéd.	VALEURS	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt.
184 50	Fonds d'Etat	104 25	104 25	104 25
104 25	1/2 0/0 1882	104 25	104 25	104 25
104 25	1/2 0/0 1883	104 25	104 25	104 25
104 25	1/2 0/0 1884	104 25	104 25	104 25
104 25	1/2 0/0 1885	104 25	104 25	104 25
104 25	1/2 0/0 1886	104 25	104 25	104 25
104 25	1/2 0/0 1887	104 25	104 25	104 25
104 25	1/2 0/0 1888	104 25	104 25	104 25
104 25	1/2 0/0 1889	104 25	104 25	104 25
104 25	1/2 0/0 1890	104 25	104 25	104 25

BOURSE DE LILLE

Cours précéd.	VALEURS	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt.
104 25	Fonds d'Etat	104 25	104 25	104 25
104 25	1/2 0/0 1882	104 25	104 25	104 25
104 25	1/2 0/0 1883	104 25	104 25	104 25
104 25	1/2 0/0 1884	104 25	104 25	104 25
104 25	1/2 0/0 1885	104 25	104 25	104 25
104 25	1/2 0/0 1886	104 25	104 25	104 25
104 25	1/2 0/0 1887	104 25	104 25	104 25
104 25	1/2 0/0 1888	104 25	104 25	104 25
104 25	1/2 0/0 1889	104 25	104 25	104 25
104 25	1/2 0/0 1890	104 25	104 25	104 25

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT

Cours précéd.	VALEURS	Cours de jour
104 25	Fonds d'Etat	104 25
104 25	1/2 0/0 1882	104 25
104 25	1/2 0/0 1883	104 25
104 25	1/2 0/0 1884	104 25
104 25	1/2 0/0 1885	104 25
104 25	1/2 0/0 1886	104 25
104 25	1/2 0/0 1887	104 25
104 25	1/2 0/0 1888	104 25
104 25	1/2 0/0 1889	104 25
104 25	1/2 0/0 1890	104 25

CHAMBONNAGES

Cours précéd.	VALEURS	Cours de jour
104 25	Fonds d'Etat	104 25
104 25	1/2 0/0 1882	104 25
104 25	1/2 0/0 1883	104 25
104 25	1/2 0/0 1884	104 25
104 25	1/2 0/0 1885	104 25
104 25	1/2 0/0 1886	104 25
104 25	1/2 0/0 1887	104 25
104 25	1/2 0/0 1888	104 25
104 25	1/2 0/0 1889	104 25
104 25	1/2 0/0 1890	104 25

Socialistes et le clergé badois

Bade, 24 décembre. — Le clergé catholique badois déploie dans une lutte contre le socialisme, une ardeur sans égale. Il ne reste pas sur la défensive et s'en va porter, jusque dans les villages les plus reculés, la guerre aux doctrines révolutionnaires. Les prêtres vont organiser partout des conférences sur l'idée socialiste, et là où les salaires manquent pour des réunions, ils se décident à entrer dans les brasseries et auberges et, assis au milieu des consommateurs, ils leur adressent leurs exhortations. Les réunions organisées par eux sont très fréquentes et on y a des auditeurs franches des distances de trois à quatre lieues pour venir y assister.

Incident franco-italien

L'Agence Haas nous communique la note suivante : On télégraphie de Rome que quatre apâtres français ont été arrêtés par les troupes turques à 60 kilomètres de la frontière turco-italienne. Le fait n'est confirmé par aucune information officielle et paraît contourné.

LES MARCHÉS A TERME

BULLETIN DU JOUR. 24 décembre. ROUBAIX-TOURCOING. — Le mois courant a obtenu aujourd'hui des prix sensiblement plus élevés qu'hier : le janvier, le février et le mars ont suivi dans une proportion un peu minime. La tendance du marché est ferme. On a enregistré 375,000 kil. dont voici détail : Caisse de Liquidation de Roubaix-Tourcoing : Buenos-Ares type 1 : sur décembre 100,000 k. à 5,40 ; 10,000 k. à 5,42 1/2 ; 50,000 k. à 5,45, 50,000 k. à 5,50 ; 5,000 k. à 5,55.

Renseignements sur le service des Postes

Papiers d'affaires. Ce qui est en général par papiers d'affaires. On désigne, en outre, sous le nom de papiers d'affaires, toutes les pièces, tous les documents manuscrits, écrits ou dessinés en tout ou en partie, qui ont pour objet la correspondance commerciale et personnelle. Ex. : les pièces de procédure, les actes de tous genres dressés par les officiers ministériels, les lettres de voiture et connaissements, les factures, les différents documents de service des compagnies d'assurance, les copies ou extraits d'actes sous seing privé écrits sur papier timbré ou non, les partitions ou feuilles de musique manuscrites, les manuscrits d'ouvrages égyptiens, etc. Conditions d'admission des papiers d'affaires. — Les papiers de commerce ou d'affaires doivent être placés sous bandes mobiles ou sous enveloppe ouverte et conditionnée de manière à pouvoir être facilement vérifiés ; ils doivent, en outre, être affranchis au départ au moyen de timbres-poste, et ne contenir aucune lettre ou note ayant le caractère de correspondance. Maximum de poids des papiers d'affaires. — Le poids maximum est de 2 kilogrammes. Minimum et progression d'affranchissement des papiers d'affaires. — Le minimum d'affranchissement est fixé à 25 centimes (port d'une lettre) jusqu'à 250 grammes, de 250 gr. à 2 kilog. en ajouta 5 centimes par 50 grammes ou fraction.